

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

FACULTÉ DE DROIT

ANNUAIRE 1958 - 1959



UNIVERSITE DE SHERBROOKE

FACULTE DE DROIT

Annuaire 1958-1959

oooOooo

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1958-59

===0===

1958

SEPTEMBRE

- 8 lundi Inscription des étudiants au secrétariat de l'Université, 195 rue Marquette.
- 9 mardi Reprises d'examens au palais de justice.

DECEMBRE

- 13 samedi Vacances de Noël, jusqu'au 5 janvier.
- 31 mercredi A 4h. p.m., à l'archevêché, les officiels et professeurs de l'Université présentent leurs vœux à Monseigneur le Chancelier.

1959

JANVIER

- 5 lundi Reprise des cours à 8h. a.m.
- 29 jeudi Fête du Chancelier

4

MARS

27 Vendredi Saint.- Début des vacances de Pâques.

31 mardi Reprise des cours

MAI

Examen de licence

::::oOo::::

AUTORITES DE LA FACULTE

DOYEN: Me Albert Leblanc, C.R.
VICE-DOYEN: M. le notaire Georges Sylvestre
DIRECTEUR
DES ETUDES: M. le Juge J.-C. Samson
SECRETAIRE: Me Carrier Fortin

MEMBRES DU CONSEIL

Me Albert Leblanc, C.R.
M. le notaire Georges Sylvestre
L'hon. Juge Gaston Desmarais
M. le notaire Chénier Picard
M. le Juge J.-C. Samson
Me Maurice Delorme, C.R.
Me Carrier Fortin

REGLEMENTS DISCIPLINAIRES

ADMISSION

Pour être admis à suivre les cours de la faculté, il faut avoir un diplôme de bachelier ès arts d'une université reconnue et fournir un certificat d'admission à l'étude du Barreau ou de la Chambre des notaires.

Le conseil de la faculté peut, pour des raisons particulières laissées à sa discrétion, permettre de suivre les cours à titre d'étudiant libre.

Quant aux autres formalités, il faut s'adresser au secrétaire de la faculté qui fournira les formules d'admission comportant tous les autres renseignements requis.

DROITS A ACQUITTER:

Inscription annuelle (payable à la rentrée)	\$ 25.00
Contribution à l'association des étudiants (payable à la rentrée)	15.00
Frais de scolarité (payables en deux versements: \$150 avant le 15 septembre et \$150 avant le 15 février)	300.00

DROITS DE REPRISE DES EXAMENS

Une matière	2.00
Reprise au complet	10.00

COPIE DE DIPLOME POUR LA LICENCE	10.00
----------------------------------	-------

EXAMEN

Lorsque les cours sur une matière sont terminés, un examen final est passé quelques jours après.

De plus, au cours de l'année, il y aura de temps à autres des examens particuliers sur différentes matières et les étudiants sont obligés de se présenter à tous les examens sans exception.

POURCENTAGE REQUIS

Les pourcentages suivants seront requis lors des examens dans les matières suivantes:

les deux tiers (2/3) des points en droit civil, procédure civile, droit commercial, procédure notariale et droit criminel.

soixante pour-cent (60%) dans toutes les autres matières.

oooOooo

REGLEMENTS CONCERNANT L'ASSISTANCE AUX COURS

- 1.- Les étudiants doivent arriver cinq minutes avant l'ouverture des cours afin que les cours commencent à l'heure et que les retardataires ne dérangent pas le professeur.
- 2.- Tout élève qui a été absent d'un cours doit, à son retour, motiver par écrit son absence à l'appariteur, qui remettra ce document au secrétaire de la faculté;
- 3.- Pour être admis aux examens de semestre ou

pour obtenir le certificat d'assiduité à la fin de la quatrième année, il faut avoir assisté à au moins quatre-vingt-cinq pour-cent des leçons et fait les travaux dans la même proportion;

4.- Les étudiants ne doivent pas pénétrer dans la bibliothèque du Barreau entre les heures de cours aussi longtemps qu'il y a des juges ou des avocats à cet endroit, à moins qu'ils soient invités à y demeurer par ces juges ou ces avocats.

Les étudiants peuvent consulter sur place les livres de la bibliothèque du Barreau mais ils n'ont pas le droit de les sortir de la bibliothèque;

5.- Comme le palais de justice est mis gracieusement à la disposition de la faculté de droit par le shérif et les autorités du gouvernement provincial, les étudiants sont priés d'y tenir une conduite irréprochable. Spécialement, entre dix heures et cinq heures, ils doivent garder le silence dans les corridors car c'est durant cette période de la journée que siègent ordinairement les tribunaux. Ils doivent également être respectueux envers tous les employés du palais de justice;

6.- Les étudiants ne doivent pas déposer leurs vêtements dans la bibliothèque du Barreau;

7.- Les séminaires prolongent l'enseignement oral. Il s'agit de réunions où, par équipes, les étudiants, sous la direction d'un professeur, entendent l'un d'entre eux faire rapport sur un sujet juridique. Son exposé dure environ un quart d'heure: il soumet le résultat de ses réflexions. Ensuite, la discussion s'engage. Les arguments avancés sont repris, critiqués, approuvés ou complétés. Chacun doit apporter sa contribution. Les séminaires, qui fonctionnent d'une

façon régulière, fournissent aux étudiants l'occasion d'appliquer leurs connaissances, de vérifier leur méthode de travail, de s'entraîner au débat de problèmes de droit.

8.- Les étudiants de première année sont tenus de rédiger un essai sur une question de philosophie juridique.

Les étudiants de deuxième année remettent obligatoirement un essai dans lequel, sur un sujet de droit civil de leur choix, approuvé par le professeur, ils développent, d'après un plan bien défini et à la suite de recherches, l'opinion à laquelle ils se sont arrêtés.

Les étudiants doivent également exécuter tous autres travaux pratiques déterminés par le Conseil de la Faculté, et assister à des séances de cour, spécialement déterminées par les professeurs.

REGLEMENTS DES EXAMENS ET ATTRIBUTION DES POINTS POUR FINS DE LA LICENCE

L'examen de licence, à la fin de la troisième année, portera sur tout ce qui a été enseigné, durant les trois années, en droit civil, procédure civile, procédure notariale, droit commercial (moins droit maritime), et droit criminel.

POINTS A L'EXAMEN DE LICENCE A LA FIN DE LA TROISIEME ANNEE

Droit civil	130
Procédure civile (comprenant procédure notariale qui compte pour 20 points)	100
Droit commercial	50
Droit criminel	20
TOTAL	300

POINTS AUX EXAMENS DE LICENCE PASSES AU
COURS DE L'ANNEE DANS LES MATIERES SUI-
VANTES:

Introduction à l'étude du droit	5
Histoire du droit	5
Comptabilité	5
Droit romain	10
Droit international	5
Droit administratif	5
Droit constitutionnel	10
Droit municipal et scolaire	15
Droit paroissial et droit public de l'Eglise	5
Législation ouvrière	10
Droit aérien	5
Economie politique	5
Droit maritime	5
Diverses législations	10
TOTAL	100

POINTS ATTRIBUES POUR FINS DE LA LICENCE
A CERTAINS EXAMENS PASSES AU COURS DES
TROIS ANNEES DANS LES MATIERES ET SELON
LES CHIFFRES CI-APRES INDIQUES

Code civil:

Tous les examens à la fin de l'enseignement
des diverses parties du code - 50

Procédure civile:

Deux examens de procédure civile	30
Redaction de contrats civils, de testaments et de privilèges	20
TOTAL	100

GRAND TOTAL 500

Ces derniers examens, dans chacune des matières ci-dessus énumérées, seront passés par tous les étudiants aussitôt, dans la mesure du possible, après qu'elles leur auront été enseignées.

==+==

GRADES ET MENTIONS

Le diplôme universitaire varie selon la note finale conservée. Ainsi:

- a) Est licencié avec GRANDE DISTINCTION, l'étudiant qui conserve 90% des points sur l'ensemble;
- b) Est licencié AVEC DISTINCTION, l'étudiant qui conserve 80% des points sur l'ensemble;
- c) Est licencié l'étudiant qui conserve 66.6% des points sur l'ensemble;
- d) Est bachelier l'étudiant qui, ayant conservé le minimum requis en chaque matière, conserve cependant moins de 66.6% des points sur l'ensemble.

C L A S S E S I, II et III

HORAIRE DES COURS POUR L'ANNEE 1958-59

oooo0oooo

Professeurs	Matières	Nombre de cours	Heure	Dates
BOISVERT, Juge Edouard	Droit scolaire	10	4 à 5	3 nov./17 nov.
CHARRON, Notaire C.	Législation ouvrière	21	4 à 5	18 sept./30 oct.
CLICHE, Juge L.P.	Economie politique	16	4 à 5	16 mars/14 avril
COTE, Me Léonce	Droit aérien	6	5 à 6	22 sept./26 sept.
	Droit administratif	10	4 à 5	18 nov./1er déc.
CREPEAU, Me Richard	Droit criminel	50	5 à 6	29 sept./9 déc.
DELORME, Me Maurice	Loi des lettres de change	40	9 à 10	8 sept./30 oct.
DENIS, Me Arcadius	Droit civil	21	4 à 5	26 janv./2 mars
DESILETS, Me Albert	Introduction à la procédure civile	9	4 à 5	8 sept./17 sept.
	Loi de faillite	9	4 à 5	2 déc./11 déc.
FORTIN, Me Carrier	Droit civil	25	9 à 10	20 janv./19 fév.
GERIN, Me Antoine	Droit maritime	11	8 à 9	29 sept./10 oct.
GUY, Notaire Marcel	Etude des principes du droit	10	5 à 6	8 sept./19 sept.
	Etude de contrats en regard du droit civil	42	9 à 10	3 nov./19 janv.
LAGASSE, Notaire J.	Procédure civile	11	9 à 10	23 fév./6 mars
	Droit civil	19	9 à 10	9 mars/15 avril
LANCTOT, Monsieur Jean	Comptabilité	31	4 à 6	8 janv./16 avril

LANGLAIS, Me André	Procédure civile	28	5 à 6	23 fév./15 avril
LEBLANC, Me Albert	Droit civil	61	8 à 9	5 janv./25 mars
MARIER, Juge J.	Procédure criminelle	10	9 à 10	12 mars/10 avril
MERCIER, Abbé Jean	Morale professionnelle	13	8 à 9	31 mars/15 avril
MITCHELL, Juge W.	Corporations	6	4 à 5	3 mars/11 mars
PELOQUIN, Me J.-L.	Procédure civile	26	5 à 6	5 janv./18 janv.
SAMSON, Juge J.C.	Droit civil	40	8 à 9	8 sept./30 oct.
SYLVESTRE, Notaire G.	Droit civil	31	8 à 9	3 nov./12 déc.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	8 septembre	9 septembre	10 septembre	11 septembre	12 septembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets
5 à 6	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
	15 septembre	16 septembre	17 septembre	18 septembre	19 septembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Not. Charron	Not. Charron
5 à 6	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
	22 septembre	23 septembre	24 septembre	25 septembre	26 septembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron
5 à 6	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté
	29 septembre	30 septembre	1 octobre	2 octobre	3 octobre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Ex. Me Désilets
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	" Me Côté
	6 octobre	7 octobre	8 octobre	9 octobre	10 octobre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	13 octobre	14 octobre	15 octobre	16 octobre	17 octobre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau
	20 octobre	21 octobre	22 octobre	23 octobre	24 octobre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau
	27 octobre	28 octobre	29 octobre	30 octobre	31 octobre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Examen
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Samson
4 à 5	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron	Not. Charron	Examen
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Delorme
	3 novembre	4 novembre	5 novembre	6 novembre	7 novembre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Examen Gérin
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Not. Charron
	10 novembre	11 novembre	12 novembre	13 novembre	14 novembre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	17 novembre	18 novembre	19 novembre	20 novembre	21 novembre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Juge Boisvert	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau
	24 novembre	25 novembre	26 novembre	27 novembre	28 novembre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau
	1 décembre	2 décembre	3 décembre	4 décembre	5 décembre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Côté	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau
	8 décembre	9 décembre	10 décembre	11 décembre	12 décembre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Ex. Désilets
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Leblanc	Me Leblanc	Ex. Sylvestre

V A C A N C E S D E N O E L

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	5 janvier	6 janvier	7 janvier	8 janvier	9 janvier
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
# 9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	M. Lanctôt	Examen
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	M. Lanctôt	Crépeau
	12 janvier	13 janvier	14 janvier	15 janvier	16 janvier
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	M. Lanctôt	Me Veilleux
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	M. Lanctôt	Me Peloquin
	19 janvier	20 janvier	21 janvier	22 janvier	23 janvier
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Notaire Guy	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
4 à 5	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	M. Lanctôt	Ex. Guy
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	M. Lanctôt	Ex. Veilleux
	26 janvier	27 janvier	28 janvier	29 janvier	30 janvier
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
4 à 5	Me Denis	Me Denis	Me Denis	M. Lanctôt	Me Denis
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	M. Lanctôt	Me Peloquin
	2 février	3 février	4 février	5 février	6 février
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
4 à 5	Me Denis	Me Denis	Me Denis	M. Lanctôt	Me Denis
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	M. Lanctôt	Me Peloquin

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	9 février	10 février	11 février	12 février	13 février
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
4 à 5	Me Denis	Me Denis	Me Denis	M. Lanctôt	Me Denis
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	M. Lanctôt	Me Peloquin
	16 février	17 février	18 février	19 février	20 février
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
4 à 5	Me Denis	Me Denis	Me Denis	M. Lanctôt	Ex. Fortin
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	M. Lanctôt	Ex. Peloquin
	23 février	24 février	25 février	26 février	27 février
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé
4 à 5	Me Denis	Me Denis	Me Denis	M. Lanctôt	Me Denis
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	M. Lanctôt	Me Langlais
	2 mars	3 mars	4 mars	5 mars	6 mars
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé
4 à 5	Me Denis	Juge Mitchell	Juge Mitchell	M. Lanctôt	Ex. Denis
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	M. Lanctôt	Ex. Lagassé
	9 mars	10 mars	11 mars	12 mars	13 mars
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Juge Marier	Juge Marier
4 à 5	Juge Mitchell	Juge Mitchell	Juge Mitchell	M. Lanctôt	Juge Mitchell
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	M. Lanctôt	Me Langlais

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	16 mars	17 mars	18 mars	19 mars	20 mars
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Juge Marier	Juge Marier
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	M. Lanctôt	Juge Cliche
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	M. Lanctôt	Me Langlais
	23 mars	24 mars	25 mars	26 mars	27 mars
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Abbé Mercier	Vendredi
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Abbé Mercier	
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	M. Lanctôt	Saint
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	M. Lanctôt	
	30 mars	31 mars	1 avril	2 avril	3 avril
8 à 9	Lundi	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier
9 à 10	de	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Juge Marier	Juge Marier
4 à 5		Juge Cliche	Juge Cliche	M. Lanctôt	Examen
5 à 6	Pâques	Me Langlais	Me Langlais	M. Lanctôt	Leblanc
	6 avril	7 avril	8 avril	9 avril	10 avril
8 à 9	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Abbé Mercier	Abbé Mercier
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	M. Lanctôt	Juge Cliche
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	M. Lanctôt	Me Langlais
	13 avril	14 avril	15 avril	16 avril	17 avril
8 à 9	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Ex. Marier	Examen
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Ex. Lagassé	Lanctôt
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Ex. Cliche	M. Lanctôt	Examen
5 à 6	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	M. Lanctôt	Me Langlais

C L A S S E IV

HORAIRE DES COURS POUR L'ANNEE 1958-59

ooooOoooo

Professeurs	Matières	Nombre de cours	Heure	Dates
BARNARD, Me E.	Procédure civile	10	5 à 6	29 sept./10 oct.
CODERRE, Me J.	Organisation Loi du barreau	6	8 à 10	Les samedis 10-17-24 janvier
COTE, Me L.	Procédure des assemblées délibérantes	5	4 à 5	29 sept./3 oct.
DELORME, Me Maurice	Droit civil, art. 1 à 115 art. 1794 à 1918	20	8 à 9	5 janv./30 janv.
DESMARAIS, Juge G.	Ethique professionnelle Procédure civile	5 12	5 à 6 5 à 6	24 oct./30 oct. 5 janv./23 janv.
DENIS, Me A.	Droit civil, art. 1918 à 1980 Procédure civile	10 20	8 à 9 8 à 9	1er déc./12 déc. 2 fév./27 fév.
DÉSILETS, Me A.	Loi de faillite	9	4 à 5	2 déc./12 déc.
FORTIN, Me C.	Droit commercial	22	9 à 10	23 fév./8 avril
GENEST, Me G.	Droit commercial	15	8 à 11	Tous les vendredis dû 17 oct. au 14 nov. inclus.
GERIN, Me Antoine	Procédure civile, art. 76, exc.10		9 à 10	29 sept./10 oct.
GUY, Notaire M.	Droit civil Rédaction de contrats Droit fiscal	<u>par. b.</u> 39 10	9 à 10 9 à 10 9 à 10	3 nov./19 janvier 3 fév./16 fév.

GUY, Notaire	Droit civil, art, 754 à 831 art. 1472 à 1600	25	8 à 9	2 mars/8 avril
LAGASSE, Notaire J.	Droit civil, art. 596 à 754 art. 1257 à 1472 art. 984 à 1203 art. 1053	22	9 à 10	12 oct./30 oct. 20 janv./2 fév.
LANGLAIS, Me A.	Procédure municipale, scolaire	21	4 à 5	3 nov./1er déc.
LANCTÔT, Monsieur J.	Comptabilité	30	4 à 6	Tous les jeudis 8 janv./16 avril
LEBLANC, Me A.	Droit civil, art. 1053 et accidents	12	8 à 9	13 oct./30 oct.
LEBLANC, Me C.	Droit fiscal	16	5 à 6	21 nov./12 déc.
	Procédure civile	28	4 à 5	18 fév./27 mars
MARIER, Juge J.	Procédure criminelle	9	9 à 10	12 mars/10 avril
MERCIER, Abbé Jean	Morale professionnelle	13	8 à 9	26 mars/15 avril
PELOQUIN, Me J.-L.	Procédure civile	15	5 à 6	31 oct./20 nov.
RIVARD, Me A.	Procédure civile	14	4 à 5	6 oct./23 oct.
	Droit civil, art. 246 à 406	10	4 à 5	23 janv./9 fév.
ROUILLARD, Me J.	Procédure civile	16	5 à 6	26 janv./20 fév.

ROUSSEAU, Me A.	Procédure civile	15	4 à 6	13 oct./31 oct.
SAMSON, Juge J.-C.	Droit civil & Procédure	45	8 à 9	3 nov./28 nov.
			9 à 10	17 fév./20 fév.
			5 à 6	23 fév./10 avril
SYLVESTRE, Notaire G.	Droit civil, art. 831 à 982	10	8 à 9	29 sept./10 oct.
VEILLEUX, Me E.	Preuve	11	4 à 5	5 janv./21 janv.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	29 septembre	30 septembre	1 octobre	2 octobre	3 octobre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté
5 à 6	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard
	6 octobre	7 octobre	8 octobre	9 octobre	10 octobre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin
4 à 5	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
5 à 6	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard
	13 octobre	14 octobre	15 octobre	16 octobre	17 octobre
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me Genest X
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Me Genest X
4 à 5	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
5 à 6	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau
	20 octobre	21 octobre	22 octobre	23 octobre	24 octobre
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me Genest X
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Me Genest
4 à 5	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rousseau
5 à 6	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Juge Desmarais

X = 8h. à 11h.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	27 octobre	28 octobre	29 octobre	30 octobre	31 octobre
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me Genest X
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Me Genest X
4 à 5	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau
5 à 6	Juge Desmarais	Juge Desmarais	Juge Desmarais	Juge Desmarais	Me Peloquin
	3 novembre	4 novembre	5 novembre	6 novembre	7 novembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Me Genest X
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Me Genest X
4 à 5	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin
	10 novembre	11 novembre	12 novembre	13 novembre	14 novembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Me Genest X
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Me Genest X
4 à 5	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin
	17 novembre	18 novembre	19 novembre	20 novembre	21 novembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais
5 à 6	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	Me Peloquin	M. C. Leblanc

X = 8h. à 11h.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	24 novembre	25 novembre	26 novembre	27 novembre	28 novembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais
5 à 6	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
	1 décembre	2 décembre	3 décembre	4 décembre	5 décembre
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Langlais	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets
5 à 6	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc
	8 décembre	9 décembre	10 décembre	11 décembre	12 décembre
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets
5 à 6	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc

V A C A N C E S D E N O E L

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	5 janvier	6 janvier	7 janvier	8 janvier	9 janvier
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	M. Lanctôt	Me Veilleux
5 à 6	Juge Desmarais	Juge Desmarais	Juge Desmarais	M. Lanctôt	Juge Desmarais
	12 janvier	13 janvier	14 janvier	15 janvier	16 janvier
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	M. Lanctôt	Me Veilleux
5 à 6	Juge Desmarais	Juge Desmarais	Juge Desmarais	M. Lanctôt	Juge Desmarais
	19 janvier	20 janvier	21 janvier	22 janvier	23 janvier
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
9 à 10	Notaire Guy	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé
4 à 5	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	M. Lanctôt	Me Rivard
5 à 6	Juge Desmarais	Juge Desmarais	Juge Desmarais	M. Lanctôt	Juge Desmarais

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Heures	26 janvier	27 janvier	28 janvier	29 janvier	30 janvier
8 à 9	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé
4 à 5	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	M. Lanctôt	Me Rivard
5 à 6	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	M. Lanctôt	Me Rouillard
	2 février	3 février	4 février	5 février	6 février
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
9 à 10	Not. Lagassé	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	M. Lanctôt	Me Rivard
5 à 6	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	M. Lanctôt	Me Rouillard
	9 février	10 février	11 février	12 février	13 février
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
9 à 10	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
4 à 5	Me Rivard	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt	Me C. Leblanc
5 à 6	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	M. Lanctôt	Me Rouillard

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	16 février	17 février	18 février	19 février	20 février
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
9 à 10	Notaire Guy	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Sason
4 à 5	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt	Me C. Leblanc
5 à 6	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	M. Lanctôt	Me Rouillard
	23 février	24 février	25 février	26 février	27 février
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis
9 à 10	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
4 à 5	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt	Me C. Leblanc
5 à 6	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt	Juge Samson
	2 mars	3 mars	4 mars	5 mars	6 mars
8 à 9	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
9 à 10	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
4 à 5	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt	Me C. Leblanc
5 à 6	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt	Juge Samson

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heure	9 mars	10 mars	11 mars	12 mars	13 mars
8 à 9	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
9 à 10	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Juge Marier	Juge Marier
4 à 5	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt	Me C. Leblanc
5 à 6	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt	Juge Samson
	16 mars	17 mars	18 mars	19 mars	20 mars
8 à 9	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy
9 à 10	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Juge Marier	Juge Marier
4 à 5	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt	Me C. Leblanc
5 à 6	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt	Juge Samson
	23 mars	24 mars	25 mars	26 mars	27 mars
8 à 9	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	Abbé Mercier	Vendredi
9 à 10	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Juge Marier	
4 à 5	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt	
5 à 6	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt	Saint

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	30 mars	31 mars	1 avril	2 avril	3 avril
8 à 9	Lundi	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier
9 à 10	de	Me Fortin	Me Fortin	Juge Marier	Juge Marier
4 à 5		Notaire Guy	Notaire Guy	M. Lanctôt	Notaire Guy
5 à 6	Pâques	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt	Juge Samson
	6 avril	7 avril	8 avril	9 avril	10 avril
8 à 9	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier
9 à 10	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Juge Marier	Juge Marier
4 à 5	Notaire Guy	Notaire Guy	Notaire Guy	M. Lanctôt	Notaire Guy
5 à 6	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt	Juge Samson
	13 avril	14 avril	15 avril	16 avril	17 avril
8 à 9	Abbé Mercier	Abbé Mercier	Abbé Mercier		
4 à 5				M. Lanctôt	
5 à 6				M. Lanctôt	

fin
4-5-6
Lundi 11-12 avril
Mardi

9-10
fin d'année
1-2

um

Seminars Fortin 17 fco

~~22~~
3 Adams

um holdom

23 fco